

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Convocations adressées le 23 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents : 8
Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

Monsieur DENIS Emmanuel, Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle, Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD Cécile, Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

Membre titulaire excusée :

Madame FORTIER Mélanie

Membres suppléants présents :

Monsieur SALIC Régis, Monsieur MOULAY Mohamed remplaçant Madame FORTIER

Membres suppléants excusés :

Monsieur GELFI Thomas, Madame GINER Sylvie

Pouvoirs : /

CS 20.09.01 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Dominique LEMOINE, en tant que doyen de l'assemblée, est désigné Président de la séance.

Suite au renouvellement de la mandature de Tours Métropole Val de Loire, qui s'exercera sur la période 2020-2026 et par décision en date du 27 juillet 2020, Tours Métropole Val de Loire a désigné comme suit ses nouveaux représentants pour siéger au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire :

- Monsieur E. DENIS, Monsieur B. FENET et Madame A. SCHALLER comme représentants titulaires,
- Monsieur C. BOULANGER, Monsieur R. SALIC et Madame C. MUNSCH-MASSET comme représentants suppléants.

En conséquence, il doit être procédé au renouvellement des membres composant le Bureau, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, qui prévoit que :

« Le Bureau est constitué du Président et de deux Vice-Présidents désignés par vote Comité syndical. Il se réunit sur décision du Président.

(...)

Le Bureau est renouvelé à chaque renouvellement partiel ou intégral du comité syndical. »

Monsieur Dominique LEMOINE, Président de la séance, propose de désigner comme scrutateurs chargés du dépouillement les deux plus jeunes délégués présents. Sont ainsi désignés :

- Madame Annaelle SCHALLER,
- Madame Cécile CHEVILLARD.

Il est ensuite procédé aux élections suivantes :

1) Election du Président du Syndicat mixte

Après appel à candidature, Monsieur Dominique LEMOINE, Président de la séance, fait part de la candidature de Monsieur Emmanuel DENIS.

Il est procédé à un vote uninominal à bulletin secret et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Candidat à la Présidence : Monsieur Emmanuel DENIS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	8

Monsieur Emmanuel DENIS a obtenu 8 voix.

Monsieur Emmanuel DENIS est élu Président et prend la présidence de la séance.

2) Election des deux Vice-Présidents

Après recensement des candidatures, Monsieur Emmanuel DENIS, Président du Syndicat mixte, fait part des candidatures de :

- 1^{ère} Vice-Présidence : Monsieur Pierre COMMANDEUR
Madame Mélanie FORTIER
Madame Sabrina HAMADI
- 2^{ème} Vice-Présidence : Monsieur Patrick MICHAUD

Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits.

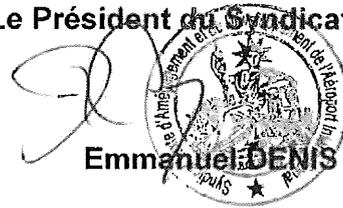
Il est procédé à un vote au scrutin uninominal et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

- . Président : Monsieur Emmanuel DENIS
- . 1^{er} Vice-Président : Monsieur Pierre COMMANDEUR
- . 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Patrick MICHAUD

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour).

Acte exécutoire le = **5 OCT, 2020** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



- Election du 1^{er} Vice-Président(e)

Candidats à la 1^{ère} Vice-Présidence : Monsieur Pierre COMMANDEUR
Madame Mélanie FORTIER
Madame Sabrina HAMADI

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 9

maj. absolue : 5

Monsieur Pierre COMMANDEUR a obtenu 5 voix.
Madame Mélanie FORTIER a obtenu 1 voix.
Madame Sabrina HAMADI 3 voix.

Monsieur Pierre COMMANDEUR est élu 1^{er} Vice-Président.

- Election du 2^{ème} Vice-Président(e)

Candidat à la 2^{ème} Vice-Présidence : Monsieur Patrick MICHAUD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 8

maj. abs. : 5

Monsieur Patrick MICHAUD a obtenu 8 voix.

Monsieur Patrick MICHAUD est élu 2^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 6 à 8,

Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire, en date du 27 juillet 2020 désignant ses représentants au sein du SMADAIT

- **PREND ACTE** de la désignation des nouveaux représentants de Tours Métropole Val de Loire soit M. DENIS, M. FENET et Mme SCHALLER comme titulaires, ainsi que M. BOULANGER, M. SALIC et Mme MUNSCH-MASSET comme suppléants, qui sont appelés à siéger au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire.
- **SONT ELUS** pour siéger au Bureau du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire :